

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mil dix sept

Présents : 12

Le 14 septembre à 18 heures 30

Votants : 14

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2017

PRESENTS : MMES BOULAI – MALLAH - SAVIN

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER-DESCOMBES -

BOIVENT – CABROLIÉ - DESCLIDES – ESTIENNE – SAVIN -

SUTRE

EXCUSÉS : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

M FAURE

POUVOIRS :

M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER-DESCOMBES

MME MOUNIER a donnée pouvoir à M SUTRE

M BOISSIER-DESCOMBES a été nommé secrétaire de séance

2017-09-05 D**Objet : Location de terrain – Fermage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2016.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2017 a été fixé à 106,28 soit une diminution de 3,02% par rapport à l'indice 2016 (109,59) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

$$\text{Loyer des 3 hectares 2016} \times \frac{\text{Indice 2017}}{\text{Indice 2016}}$$

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 347,50 € (trois cent quarante-sept euros et cinquante centimes).

Fait à Jauldes, le 14 septembre 2017

Le Maire
Eric SAVIN